

Département
de la Moselle
Arrondissement
de SARREGUEMINES

COMMUNE DE LIXING-LES-ROUHLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 10 mars 2025 (40^{ème} séance)

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

10

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Laurent WAGNER, Yann JAMING, Laurent SLAVIK, Marie-Claude MALLICK, Loïc MALLICK, Patrice NAGEL, Sophie ROJIC, Pascal HAMMAN, et Michel GREFF.

Absents excusés : Mme Christelle SCALEGNO-MULLER, MM. Armand CHRIST, Honoré VERGNE et Sylvain BERGWEILER.

DATE DE CONVOCAATION : 4 mars 2025

POINT 1 - COMPTE DE GESTION

A - Commune

Le conseil municipal prend connaissance du compte de gestion 2024 de la commune dressé par le Trésorier de Sarreguemines.

Il constate la conformité des écritures avec le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal et approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

B- Lotissement Pehl

Le conseil municipal prend connaissance du compte de gestion 2024 du lotissement Pehl dressé par le trésorier de Sarreguemines.

Il constate la conformité des écritures avec le compte administratif de l'exercice 2024 du budget lotissement Pehl et approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

POINT 2 - COMPTES ADMINISTRATIFS

A - Commune

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif principal, constatant la conformité des écritures de 2024 avec le budget primitif, les décisions modificatives, les mandats, les titres, en l'absence du Maire et de l'Adjoint au budget ordonnateur, approuve à l'unanimité le compte administratif principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées en 2024	330 177.58 €
Recettes réalisées en 2024	429 630.76 €
Excédent antérieur reporté	470 064.59 € (délib 18/03/2024)

Excédent de clôture **569 517.77 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées en 2024	369 346.91 €	Dépenses
216 690.80 €		
Recettes réalisées en 2024	107 143.10 €	Recettes
355 805.84 €	Excédent antérieur reporté	
70 776.13 € (délib 18/03/2024)		

Déficit de clôture **191 427.68 €**

Restes à réaliser

B - Lotissement Pehl

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif du lotissement Pehl, constatant la conformité des écritures de 2024 avec le budget primitif, les décisions modificatives, les mandats, les titres, en l'absence du Maire et de l'Adjoint au budget ordonnateur, approuve à l'unanimité le compte administratif du lotissement Pehl :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées en 2024	/
Recettes réalisées en 2024	/
Déficit antérieur reporté	69 498.38 € (délib 18/03/2024)

Déficit de clôture **69 498.38 €**

POINT 3 - AFFECTATION DES RESULTATS

A) Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 de la Commune,

- constate que la section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de **569 517.77 €** ;
- constate que la section d'investissement fait apparaître un déficit cumulé de **191 427.68 €** ;
- constate que ce déficit d'investissement doit être modifié des restes à réaliser en dépenses de **216 690.80 €** et en recettes de **355 805.84 €** pour s'établir à **52 312.64 €** en déficit ;
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé à hauteur de **52 312.64 €** en couverture du déficit d'investissement cumulé (art 1068).
- décide de reprendre l'excédent de fonctionnement cumulé disponible de **517 205.13 €** en report à nouveau créateur de la section de fonctionnement (art 002) ;
- décide de reprendre le déficit d'investissement cumulé de **191 427.68 €** en report à nouveau débiteur de la section d'investissement (art 001).

B) Lotissement Pehl

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reporter le déficit de fonctionnement de **69 498.38 €** en report à nouveau débiteur du budget primitif 2025.

POINT 4 - MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSE

Laurent SLAVIK, Adjoint compétent en charge des affaires scolaires expose les faits, à savoir :

- La municipalité de Lixing-lès-Rouhling a été informée le 24 février 2025 de la fermeture d'une classe de son école élémentaire constituée de deux classes à cours double ou triple.
- La décision de fermeture nous amènerait à l'accueil de 26 enfants sur 5 niveaux, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 en une seule classe ! Parmi les 26 enfants, il y a plusieurs enfants nécessitant des aides renforcées. Cette situation n'est pas humaine et impossible en gestion pour toute enseignante. Une AVS sur 3 jours ne suffit déjà pas pour un seul élève en difficulté.
- Notre école fonctionne sous ce format depuis de nombreuses années suite à une première fermeture de classe dans les années 2010. Malgré les difficultés d'organisation pour les cours doubles ou triples, la qualité de l'enseignement est reconnue de toutes et tous.
- Un périscolaire a été mis en place en 2016 et début janvier 2025, une nouvelle convention a été signée pour les trois prochaines années.
- Des investissements réguliers d'équipements informatiques et tableaux numériques ont été réalisés, dont le dernier à la rentrée 2024/2025 pour 8 000.00 €.

- La commune a été freinée dans son développement en 2014 par le refus de son PLU qui a gelé toutes extensions des projets de lotissement. Ce PLU, tant attendu, devrait être validé début du deuxième semestre 2025 et ainsi permettre la continuité de notre lotissement inachevé et d'en envisager un futur.

Considérant cette situation dramatique pour la vie de notre village, il est proposé au conseil municipal de voter en faveur d'une motion contre la fermeture d'une classe de l'école élémentaire de Lixing-lès-Rouhling.

La présente motion demande :

- Le maintien de deux classes en école élémentaire à Lixing-lès-Rouhling,
- L'obtention d'un statut qui pour les années à venir et de non fermeture de classes à Lixing-lès-Rouhling,
- La prise en compte qu'une classe à cours quintuple n'est pas acceptable pour les enfants,
- La prise en compte de la particularité de Lixing-lès-Rouhling, petite commune rurale,
- La prise en compte du bien-être des enfants,
- L'équité d'apprentissage pour les enfants de notre commune rurale,
- La prise en compte de la difficulté d'enseigner dans un cours quintuple avec autant d'enfants.

Après en avoir délibéré, la motion est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

POINT 5 - LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur Yann JAMING, Adjoint compétent, présente le bilan thermique réalisé par la CASC pour le bâtiment Ecole-Périscolaire-Logements. Une évaluation thermique a été réalisée sur un logement non occupé actuellement. Le logement est classé F, considéré comme une passoire thermique et interdit à la location à partir de 2028.

Des travaux d'isolation (par l'intérieur ou l'extérieur) et le remplacement des menuiseries sont préconisés.

Une étude complémentaire sera réalisée.

POINT 6 - REMBOURSEMENT CAUTION

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Thaïs INSALACO, locataire du logement communal n°4 au 5, rue Principale a fait savoir qu'elle résiliait son bail avec effet au 31 mars 2025.

Après avoir procédé à l'état des lieux, M. Yann JAMING, Adjoint chargé des logements communaux, propose de lui restituer en totalité la caution versée à l'entrée des lieux, soit 225.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le remboursement de la caution et charge le Maire de passer l'écriture comptable en conséquence.

POINT 7 - PISTE CYCLABLE

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide, suite au courrier de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, d'accepter la stabilisation du talus en intervenant à sa base et la réalisation d'un parking d'au moins 20 places à proximité du stade et de la station d'épuration en raison de la suppression des places de stationnement au droit du mur actuel. La reprise de la voie d'accès sera réalisée également par la CASC.

La commune demande qu'une solution soit proposée pour la benne à déchets verts qui se trouvait à cet endroit.

POINT 8 - DIVERS - INFORMATIONS.

Le Maire fait le point sur les dossiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 14/03/2025

Le Maire,



Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 14/03/2025
et publication ou notification le 14/03/2025

